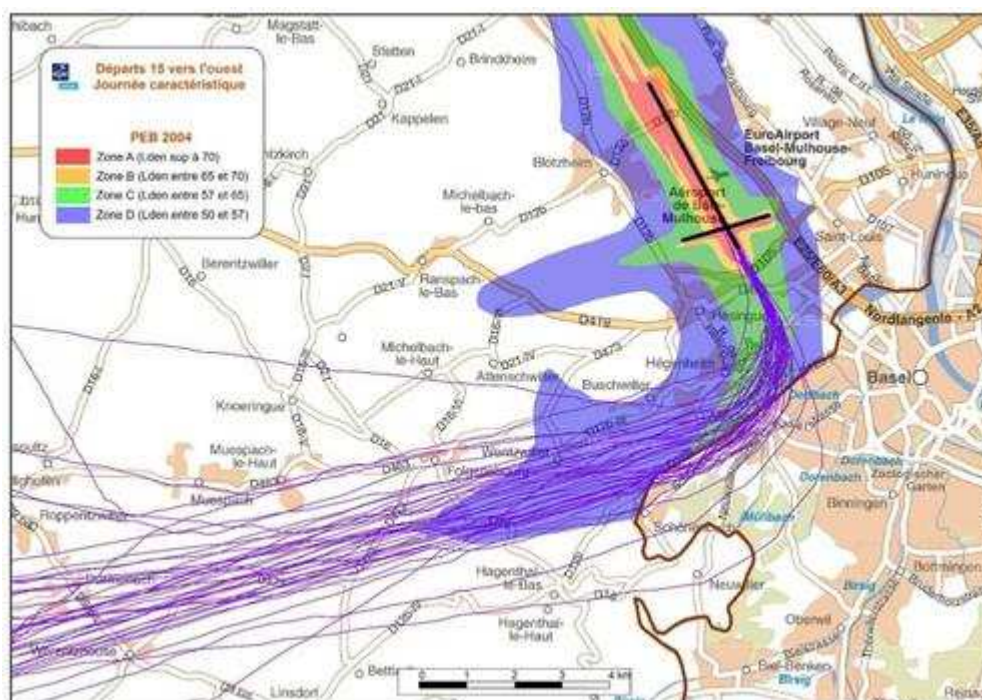


Région

EUROAIRPORT Nuisances sonores

Les effets pervers des nouvelles procédures d'envol

Olivier BRÉGEARD



Les trajectoires au décollage avant la mise en service des procédures RNAV. Document EuroAirport
Les trajectoires au décollage après la mise en service des procédures RNAV. Document EuroAirport

La généralisation du guidage satellitaire des avions, depuis le 31 janvier dernier, a entraîné un déplacement des trajectoires – et des nuisances sonores – vers le sud de l’EuroAirport et l’agglomération bâloise. La correction ne pourra intervenir qu’en 2020.

Depuis le 31 janvier dernier, les décollages et atterrissages à l’EuroAirport sont opérés suivant les procédures dites de « navigation de surface » (RNAV en anglais), le guidage satellitaire des avions leur permettant désormais de s’affranchir des balises au sol. Ce changement de méthode devait permettre de concentrer davantage les trajectoires, au-dessus des zones les moins peuplées, et de réduire ainsi le nombre d’habitants touchés par les nuisances sonores – mais seulement au décollage, la RNAV ne devant pas

modifier les trajectoires d'atterrissage.

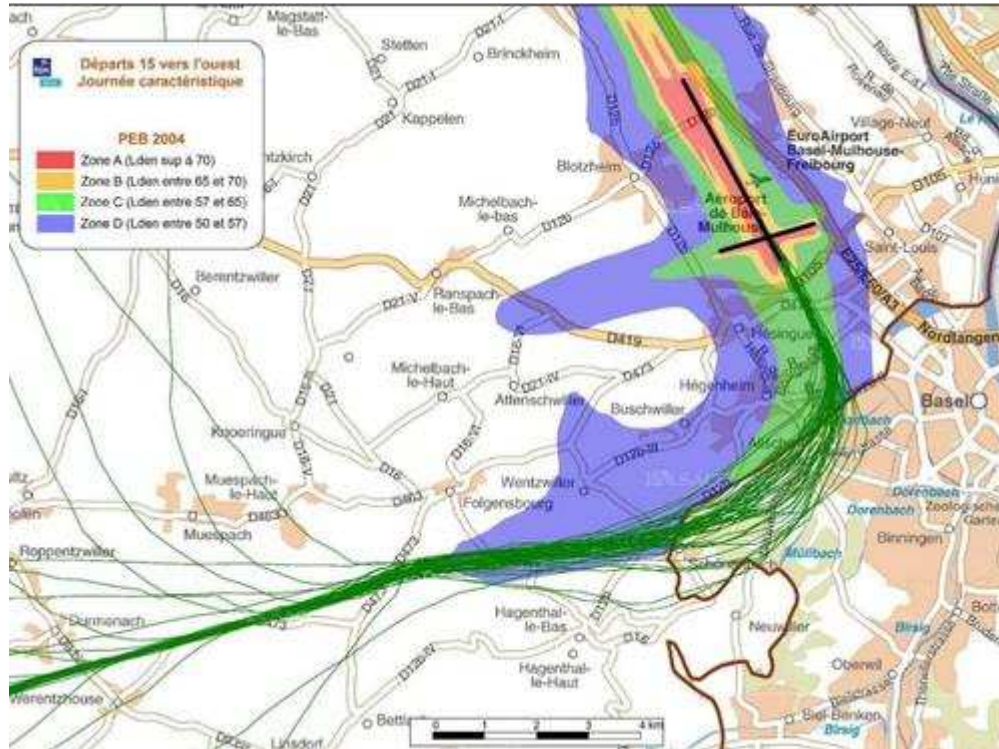
Après l'étude des trois premiers mois (février, mars, avril) sous ce régime, la direction de l'aéroport a eu la désagréable surprise de constater que les trajectoires au décollage s'étaient bel et bien concentrées, mais qu'elles s'étaient dans le même temps déportées « de façon imprévue » vers l'agglomération bâloise, impactant donc des zones bien plus peuplées que les trajectoires antérieures.

Dans le premier virage après le décollage de la piste 15, d'où part la très grande majorité des avions, les trajectoires se sont décalées de 100 à 150 m vers le sud d'abord, un peu plus loin d'environ 500 m, des écarts relativement faibles mais qui amènent les appareils au-dessus des communes suisses d'Allschwil (plus de 20 000 habitants) et Schönenbuch (environ 1 500 habitants). À Bâle même, selon certains témoignages, les résidents ont découvert cet été les joies vespérales de devoir choisir entre rafraîchir leur logement et dormir dans le silence (relatif). Côté français, les communes de Hégenheim, Wentzwiller et Folgensbourg, notamment, seraient en revanche moins touchées par le bruit.

« Nous ne sommes pas du tout satisfaits de la situation », a déclaré ce jeudi le directeur de l'aéroport, Matthias Suhr, lors d'une conférence de presse. En théorie, le bruit devait diminuer pour quelque 1 600 personnes, a-t-il précisé. En mars dernier, la direction générale de l'Aviation civile (DGAC) estimait que le nombre de personnes impactées par les nuisances sonores allait baisser « de 20 à 40 % », assumant le fait que ces nuisances augmenteraient au contraire pour ceux qui se trouveraient sous les nouvelles trajectoires.

Jeudi, Matthias Suhr a évoqué les réactions négatives des élus suisses, sans mentionner la pétition contre le bruit lancée à la mi-mai par le conseil municipal d'Allschwil, à laquelle se sont ralliés, depuis, les communes de Binningen et Schönenbuch. Les critiques suisses ne sont certainement pas étrangères à l'exercice de « transparence » improvisé en plein cœur de l'été et en l'absence de tout représentant de la DGAC. « Il nous faut réagir le plus vite possible », souligne Matthias Suhr. Mais « le plus vite possible » durera encore plusieurs mois : la correction des trajectoires actuelles n'interviendra pas avant 2020, explique la direction.

Un retour aux procédures antérieures est en effet exclu – la RNAV est devenue la norme – et il faudra analyser les causes exactes des décalages constatés, avant de définir une nouvelle procédure, en concertation avec les compagnies aériennes. Celles-ci travaillent sur ce sujet en bonne intelligence avec l'aéroport et la DGAC, assure la direction, afin de trouver une solution « bonne pour tout le monde », riverains compris. À bon entendeur...



Les trajectoires au décollage après la mise en service des procédures RNAV. Document EuroAirport



Des procédures de navigation de surface guidée par satellite sont en vigueur à l'EuroAirport depuis le 31 janvier dernier. Archives L'Alsace /Jean-François FREY